



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP14/Doc.13.3

10 octobre 2023

Français
Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 13.3 de l'ordre du jour

MOBILISATION DES RESSOURCES

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Ce document décrit les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2023 depuis la 13^e session de la Conférence des Parties (COP13, 2020), au 31 juillet 2023.

Le document résume également les efforts supplémentaires déployés pour obtenir un soutien en faveur de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que les besoins de financement pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15.

Il propose les amendements à la Résolution 10.25 (Rev. COP12) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial.*

MOBILISATION DES RESSOURCES

Contexte général

1. La 13^e session de la Conférence des Parties (COP13, 2020), a adopté un budget et un [Programme de travail pour 2020-2023](#) par la [Résolution 13.2 Questions financières et administratives](#). Le budget triennal couvre les frais de personnel, les coûts opérationnels et les réunions des organes directeurs, tandis que le Programme de travail couvre les activités programmatiques, dont la mise en œuvre repose sur un financement volontaire. Le Programme de travail détaille une liste d'activités à réaliser par le Secrétariat, notamment des activités pour mettre en œuvre les Décisions et Résolutions adoptées par la Conférence des Parties, ainsi que le rôle du Secrétariat dans le soutien à la mise en œuvre d'un certain nombre d'accords associés de la CMS, qui ne disposent ni d'un budget de base ni d'un personnel dédié.
2. Au cours de cette période triennale, le Secrétariat a mobilisé des ressources considérables qui ont contribué à la mise en œuvre de nombreux aspects du Programme de travail, bien que le financement ait été insuffisant pour mettre en œuvre certains éléments du Programme de travail. Le présent document doit être lu parallèlement au document [UNEP/CMS/COP14/Doc.22 Mise en œuvre du Programme de travail 2020-2023](#).
3. La COP14 sera une étape clé pour la coopération multilatérale en matière de biodiversité. Il s'agira de l'une des premières COP d'un accord mondial sur la biodiversité après l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui reflète de nombreuses priorités essentielles pour la conservation des espèces migratrices. Dans le cadre de son ordre du jour ambitieux, la COP14 adoptera un nouveau plan stratégique pour les espèces migratrices pour 2024-2032 qui aidera à prioriser les efforts des Parties et des parties prenantes pour atteindre les objectifs de la CMS, ainsi que la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres priorités mondiales. La COP14 sera une occasion importante de faire progresser les efforts collectifs pour relever ces défis. La COP14 sera également l'occasion pour les Parties de garantir que des ressources de base adéquates sont garanties dans le cadre du budget pour 2024-2026 et de contribuer au Programme de travail pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15. Les détails du budget et du Programme de travail sont contenus dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.13.2](#).

Ressources mobilisées depuis la COP13

4. Faisant suite à la COP13, un certain nombre de Parties ont informé le Secrétariat des aspects du Programme de travail pour lesquels elles pouvaient offrir un financement. Le Programme de travail 2020-2023 a été envoyé à toutes les Parties à la CMS au début et à la fin de 2021 par le biais de la [Notification 2021/002](#) et la [Notification 2021/013](#) respectivement, ainsi que des appels à des contributions volontaires. En novembre 2022, un appel spécifique à un soutien financier pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour les espèces migratrices a été lancé par le biais de la [Notification 2022/020](#). En outre, la [Notification 2022/025](#) en décembre 2022, et la [Notification 2023/010](#) en mars 2023 incluaient les demandes de soutien à l'organisation de la COP14. Ces appels généraux ont été assortis de demandes personnalisées adressées aux différentes Parties. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des contributions financières et en nature obtenues depuis la COP13.

Fonds reçus

5. Le total des contributions volontaires reçues ou promises depuis la COP13 s'élève à environ 4 570 000 millions d'euros (dont 13 % pour les dépenses d'appui aux programmes du PNUE). Une partie de ces ressources est allouée à des activités qui se poursuivront en 2024 et au-delà. Ces ressources ont été fournies par les gouvernements d'Allemagne (notamment par le biais de son Initiative internationale pour le climat), d'Australie, de Finlande, de France, d'Inde, du Japon, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de Norvège, d'Ouzbékistan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suisse, de la Commission européenne, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Fondation MAVVA.
6. 950 000 euros ont été fournis dans le cadre du projet visant à « *renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des espèces migratrices emblématiques d'Asie centrale (comme l'argali, la panthère des neiges, l'antilope saïga et la gazelle à goitre, par exemple) et des écosystèmes associés* » financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du gouvernement allemand. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une demande de subvention présentée en 2016 par le Bureau du PNUE à Vienne. L'approbation finale du projet a été reçue en 2021.
7. 274 655 euros ont été fournis par la deuxième phase du projet regroupant plusieurs partenaires financé par la MAVVA, intitulé « Programme Alcyon : minimiser les prises accidentelles d'oiseaux de mer et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles ouest-africaines », dont BirdLife International est la principale organisation chargée de la mise en œuvre. Cette deuxième phase du projet a débuté en 2020 et s'est terminée en octobre 2022.
8. Le montant total comprend 230 000 euros destinés à appuyer le mandat de la COP13 de la CMS en ce qui concerne la pollution plastique, notamment en vue de combler le manque de connaissances relatives aux effets du plastique sur les espèces migratrices dans les écosystèmes d'eau douce et dans les écosystèmes terrestres, en mettant l'accent sur la région Asie-Pacifique. Cette contribution s'inscrivait dans le cadre d'une action de plus grande envergure dans le contexte de la deuxième phase du projet CounterMEASURE, géré par le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique. Le projet a été financé par le gouvernement japonais.
9. Le budget total comprend également 1 466 273 euros destinés à soutenir le projet de « lutte contre l'abattage illégal et la perturbation de la mégafaune sahélo-saharienne ». Ce projet est entièrement financé par le gouvernement allemand et couvre une période de quatre ans, ayant pour but de renforcer les mesures de conservation régionales en faveur de la mégafaune sahélo-saharienne et comprend des activités nationales visant à sauver l'addax au Niger.
10. En plus du montant total indiqué ci-dessus, les plus grands memorandums d'entente (MdE) de la CMS ont permis de réunir des fonds importants pour leurs opérations. Le Bureau de la CMS à Abu Dhabi a reçu un soutien considérable de l'Agence de l'environnement – Abu Dhabi (EAD), qui a généreusement investi 19,2 millions de dollars US de 2009 à 2023, dont 5,4 millions de dollars US entre 2020 et 2023 pour accueillir les MdE de la CMS relatifs aux oiseaux de proie et aux dugongs dans les Émirats arabes unis. Ce financement a facilité la coordination des deux MdE et la représentation de la CMS dans la région de l'Asie occidentale. Le gouvernement des Émirats arabes unis, par l'intermédiaire de l'EAD, a accordé cette subvention substantielle, permettant au bureau de mobiliser 36 millions de dollars supplémentaires en espèces et en nature au cours de la même période. Initialement installé au siège de l'EAD, le bureau a déménagé dans de nouveaux locaux en 2019, qui ont été sécurisés et aménagés par l'EAD. Le déménagement s'est terminé en mars 2020. En plus de son soutien financier, l'EAD a apporté d'importantes contributions en nature au bureau. Il

s'agit notamment de la mise à disposition de locaux, de parkings, de services de télécommunication, de services d'entretien, de services publics, de services d'accueil et de nettoyage, d'équipements et de services informatiques, et de consommables. En outre, l'EAD a exprimé son intention de prolonger ce partenariat au moins jusqu'à la fin de l'année 2027, démontrant ainsi son engagement fort en faveur de la collaboration et des efforts de conservation.

11. En outre, entre 2020 et 2023, les contributions volontaires des signataires du MdE sur les oiseaux de proie – France, Hongrie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Slovaquie et Suède – ont permis de financer un total de 86 500 dollars pour les activités associées au MdE. Le MdE sur le dugong a également reçu une contribution volontaire de 33 000 dollars de l'Australie en 2023. De telles contributions de la part de partenaires internationaux démontrent la reconnaissance et le soutien au niveau mondial des initiatives de conservation entreprises par le Bureau de la CMS à Abu Dhabi.
12. D'autres ressources ont été mobilisées par le MdE sur les requins et le MdE sur les tortues marines et leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA). Les contributions obtenues depuis 2020 pour soutenir le budget du MdE sur les requins et son POW s'élèvent à 1 073 660 dollars, et celles reçues par le MdE de l'IOSEA s'élèvent à 562 516 dollars.

Contributions financières indirectes et contributions en nature

13. D'autres contributions ont été apportées soit sous la forme d'un soutien financier qui n'a pas été fourni au Secrétariat mais qui a directement contribué aux activités, soit sous la forme d'un soutien en nature par la mise à disposition de personnel ou de services.

Activités et services

14. En plus d'accueillir le Secrétariat de la CMS et d'autres Secrétariats de la Famille CMS basés à Bonn, et de prendre en charge tous les coûts liés aux locaux, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des Consommateurs (BMUV) a offert des services d'interprétation pour les réunions suivantes qui se sont déroulées à Bonn :
 - 5^e et 6^e réunions du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS, du 28 juin au 9 juillet 2021 (en ligne) et du 18 au 21 juillet 2023 ;
 - 52^e et 53^e réunions du Comité permanent, du 21 au 29 septembre 2021 (en ligne) et du 19 au 20 octobre 2022.
15. Le Secrétariat a renouvelé son Programme de travail conjoint 2020–2023 avec l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), financé par le BMUV, qui fournit un soutien pour l'organisation de divers ateliers.
16. Le gouvernement espagnol, la Région de Valence et la municipalité de Valence ont accueilli conjointement la 4^e réunion conjointe du Réseau des points focaux spéciaux de la Convention de Berne sur l'éradication de l'abattage, de la capture et du commerce illicites d'oiseaux sauvages et du groupe de travail intergouvernemental de la CMS sur l'abattage, la capture et le commerce illicites d'oiseaux migrateurs en Méditerranée, entre le 7 et le 9 juin 2022.
17. En plus de soutenir financièrement la mise en place du groupe de travail sur la voie de migration d'Asie de l'Est et d'Australasie sur la chasse, la capture et le commerce illicites des oiseaux d'eau migrateurs, et de garantir un coordinateur dédié, le gouvernement de l'Australie a accueilli la première réunion du groupe de travail le 12 mars 2023.
18. En tant qu'hôte du troisième séminaire régional sur la conservation et la restauration de

la mégafaune sahélo-saharienne (Agadir, Maroc, du 14 au 16 mars 2023), le gouvernement du Maroc a apporté un soutien en nature, notamment en ce qui concerne les infrastructures de réunion et l'interprétation.

19. Un atelier de deux jours du groupe de travail d'experts sur la culture animale et la complexité sociale s'est tenu à Parme, en Italie, entre le 3 et le 4 avril 2023, et a été accueilli par le parc national Appennino Tosco-Emiliano, les parcs nationaux Ducato et Lipu BirdLife Italie.
20. Le gouvernement de l'Inde, le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, a accueilli et soutenu financièrement l'organisation d'une réunion des États de l'aire de répartition sur le cadre institutionnel et les prochaines étapes pour la voie de migration d'Asie centrale entre le 2 et le 4 mai 2023.
21. La 2^e réunion des États de l'aire de répartition de l'initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains a été accueillie par le gouvernement ougandais à Entebbe, du 1^{er} au 4 mai 2023.
22. Le gouvernement du Kazakhstan a accueilli la réunion consultative « Identifier des solutions au conflit homme-faune impliquant les antilopes saïga au Kazakhstan », et le PNUD Kazakhstan, l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan (ACBK) ont fourni un soutien en nature pour aider à l'organisation et à la conduite de la réunion.
23. L'Agence allemande pour le développement (GIZ) et la Fondation Michael Succow ont apporté leur expertise et leur soutien financier aux ateliers sur l'âne sauvage d'Asie et la coopération transfrontalière en Asie centrale.
24. Une série historique de réunions, la « Semaine de la mégafaune marine de la CMS : Côte atlantique de l'Afrique », a été organisée en collaboration avec le partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine (PRCM), du 2 au 7 septembre 2023 à Saly, au Sénégal.
25. Le 20 septembre 2023, la 5^e réunion des Signataires (MOS5) du Mémoire d'entente sur la conservation et la gestion de la population médio-européenne de la grande outarde a été généreusement accueillie et organisée par le ministère de l'Environnement de la République slovaque et le State Nature Conservancy de Slovaquie, avec le soutien de représentants du gouvernement et d'organisations partenaires d'Autriche, de Hongrie et d'Allemagne, ainsi que du projet LIFE sur la grande outarde et du projet LIFE sur la steppe à la frontière.
26. Les partenariats avec les ONG ont également été essentiels pour soutenir un certain nombre d'initiatives, notamment la coordination du groupe de travail sur l'énergie et le plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, le développement du plan d'action par espèce pour l'ange de mer en Méditerranée et la stratégie de conservation des requins et des raies pour la région du golfe de Guinée, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs instruments de la CMS tels que l'initiative sur les mammifères d'Asie centrale.

Personnel

27. Grâce à son programme de stages, le Secrétariat a bénéficié du soutien précieux de diplômés universitaires ou d'étudiants, qui ont aidé le personnel de la CMS dans son travail quotidien. Ils travaillent en moyenne pour une période de trois mois sans rémunération. Depuis 2020, 20 stagiaires de différents pays ont aidé le Secrétariat à réaliser des tâches ou des projets qui contribuent aux activités scientifiques, techniques, politiques, administratives et de communication.

28. En outre, le Joint Nature Conservation Committee du gouvernement du Royaume-Uni a fourni une aide en nature pour un certain nombre de tâches découlant des Décisions et Résolutions de la COP13, dont les résultats seront présentés à la COP14.
29. Les synergies et le soutien mutuel entre les Secrétariats de la Famille CMS, tous situés à Bonn, ont renforcé l'efficacité programmatique et administrative. Un certain nombre de membres du personnel de la CMS ont soutenu les préparatifs et le déroulement de la 8^e session de la réunion des Parties (MOP8) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), qui s'est tenue du 26 au 30 septembre 2022.

Permettre le soutien d'autres sources

30. Conformément à la Résolution 11.10 (Rev.COP13), le Secrétariat continue à soutenir d'autres travaux de conservation liés au mandat de la CMS en informant les Parties et les organisations partenaires des possibilités de financement et en fournissant des lettres d'approbation pour les demandes de subventions qui contribuent à la mise en œuvre de tous les plans, actions ou initiatives au titre de la Famille CMS. En septembre 2020, le Secrétariat a publié la [Notification 2020/013](#) sur diverses possibilités de financement pour la conservation des espèces migratrices, y compris en réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19. En juillet 2022, le Secrétariat a publié la [Notification 2022/010](#) sur un concours spécial de subventions axé sur des projets soutenant la conservation de la grande outarde en Asie centrale.
31. En 2020, le Secrétariat du MdE sur le dugong a soutenu une demande de subvention à la Fondation Segré, qui a généré 300 000 euros pour des activités de conservation du dugong et des herbiers marins dans l'archipel de Bazaruto, au Mozambique.
32. En décembre 2021, le Secrétariat a diffusé une liste de possibilités de financement pour les travaux sur le jaguar dans le cadre de la CMS, à laquelle les États de l'aire de répartition du jaguar ou leurs partenaires peuvent accéder. Ces possibilités englobent différents fonds multilatéraux, des fonds de coopération gouvernementale bilatérale, des fonds provenant de banques internationales et d'entreprises privées, ainsi que des fonds provenant d'organisations non gouvernementales et de philanthropies. Celles-ci ne se limitaient pas à la conservation de la biodiversité, mais incluaient également celles axées sur des domaines connexes tels que le changement climatique ou le bien-être humain, qui pourraient indirectement bénéficier à la conservation du jaguar.

Propositions de subventions

33. Le Secrétariat de la CMS, en coopération avec les principaux partenaires de mise en œuvre, a soumis ou contribué à un certain nombre de demandes de subventions afin de poursuivre la mise en œuvre de son mandat et de soutenir les actions sur le terrain.

Demandes de subventions

34. En novembre 2021, les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, en collaboration avec plusieurs instituts de recherche dirigés par l'Institut norvégien pour la recherche sur la nature, ont travaillé sur la soumission d'un concept de projet, « Scénarios pour la protection de la redistribution aviaire européenne (SPEAR) » en réponse à l'appel à propositions Biodiversa+ 2021 : « *Soutenir la protection de la biodiversité et des écosystèmes sur terre et en mer* ». Le projet, qui a été approuvé à la mi-2023, durera plus de trois ans. Il vise à :

- identifier les zones prioritaires et les lacunes du réseau paneuropéen de zones protégées sur terre et en mer afin d'atteindre les objectifs internationaux en matière de conservation de la biodiversité ;
- gérer les zones protégées pour en tirer de multiples avantages afin de faciliter les réponses aviaires au changement climatique et d'assurer un prélèvement durable des oiseaux d'eau ;
- augmenter la biodiversité et développer des avantages multifonctionnels pour les zones humides agricoles.

Fondation MAVA

35. En réponse à l'appel à projet « Keeping nature at the heart of post-COVID recovery », lancé par la Fondation MAVA en octobre 2020, le Secrétariat a préparé et soumis des notes conceptuelles pour (i) soutenir une infrastructure favorable à la migration des animaux à travers le développement d'un portail dédié, et (ii) assurer des approches et des interventions coordonnées dans le cadre des efforts de rétablissement de COVID-19 pour la protection des dauphins à bosse de l'Atlantique et des écosystèmes qui y sont associés. Malheureusement, aucune des deux propositions n'a été financée.

Initiative internationale sur le climat (IKI)

36. En mars 2021, le Secrétariat a participé à une demande de subvention IKI menée par le Bureau régional de l'UICN pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale pour un projet intitulé « One Health in Nature Conservation – Enhancing landscape resilience to zoonotic disease emergence by consolidating nature conservation systems in Central Asia ». Le projet vise à soutenir la mise en œuvre d'efforts de conservation dans le contexte de l'initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), pour un coût total de 445 400 euros. La confirmation finale de l'approbation du projet est attendue.
37. En mars 2021, le Secrétariat a posé sa candidature dans le cadre de la procédure thématique annuelle de l'IKI en présentant une note conceptuelle sur la « protection des populations vulnérables et des espèces migratrices en Afrique de l'Ouest contre les zoonoses par la mise en place de paysages et d'habitats non fragmentés ». Ce projet de grande envergure vise à favoriser la conservation des plus grandes populations restantes de chimpanzés occidentaux, d'éléphants de forêt et de vautours en Afrique de l'Ouest, qui sont tous très vulnérables aux maladies zoonotiques, comme en témoigne l'épidémie de virus Ebola qui sévit actuellement en Guinée. Malheureusement, la proposition de projet n'a pas été acceptée.
38. En outre, le Secrétariat pour le dugong a proposé d'étendre le projet de services écosystémiques des herbiers marins financé par l'IKI. Le projet vise à promouvoir la durabilité, la productivité et la résilience des écosystèmes d'herbiers marins, en particulier dans le contexte du changement climatique. Ces écosystèmes constituent des habitats essentiels pour des espèces marines menacées comme les dugongs. L'extension proposée inclura l'Inde, en plus des cinq pays existants (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Timor-Leste). Pour soutenir cette extension, une somme estimée à 500 000 euros est nécessaire, en complément de la subvention initiale de 4,78 millions d'euros.

Oxford Martin School

39. En janvier 2023, le Secrétariat a participé à la soumission d'une proposition de projet intitulée « Addressing barriers to transboundary cooperation for biodiversity conservation » en réponse à un appel à manifestation d'intérêt de l'Oxford Martin School

(Université d'Oxford, Royaume-Uni). Le projet proposé se concentre sur la zone de conservation transfrontalière de Kavango-Zambezi (Kaza), les régions du Caucase et du Moyen-Orient et est basé sur l'expérience et les travaux de la CMS et de l'UICN dans ces régions. Malheureusement, la proposition de projet n'a pas été acceptée.

Programme des champions des espèces migratrices

40. Le Programme des champions des espèces migratrices, qui a été lancé lors de la COP11 en 2014, est une approche stratégique visant à lutter contre la perte des espèces migratrices en générant un soutien durable pour le travail de la Convention et de ses accords. Depuis le lancement du programme, 20 « champions » ont été reconnus par la CMS en marge des trois dernières COP pour leur soutien généreux et leur engagement en faveur de diverses initiatives, pour un montant de plus de 15 millions d'euros. Les Parties et les parties prenantes sont invitées à s'engager à soutenir la mise en œuvre de la Convention et à devenir un Champion. Toutes ces promesses seront reconnues lors de la « Nuit des champions » en marge de la COP14. De plus amples informations sur le Programme des champions sont disponibles sur le site web dédié : <https://www.migratoryspecies.org/fr/content/programme-des-champions-des-esp%C3%A8ces-migratrices>.

Fonds pour l'environnement mondial

41. Bien que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne soit pas un mécanisme financier pour la CMS, des conseils sur les priorités nationales pour la mise en œuvre de la CMS dans les reconstitutions du FEM peuvent être fournis par l'intermédiaire de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La COP de la CMS, par la Résolution 10.25 (Rev.COP12) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial*, délègue l'autorité d'élaborer cet avis au Comité permanent de la CMS et demande au Secrétariat de la CMS de le transmettre en son nom à la CDB.
42. En conséquence, en 2020, le président du Comité permanent de la CMS a invité les Parties à fournir des informations sur leurs priorités nationales (par l'intermédiaire des représentants régionaux respectifs du Comité permanent) afin d'éclairer l'élaboration de directives stratégiques pour la huitième période de reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8, 2022-2026). Le Secrétariat a publié la [Notification 2020/009](#) s'adressant à toutes les Parties pour soutenir ce processus.
43. Les conseils de la CMS ont été formulés à un niveau stratégique, en tenant compte du mandat du FEM, des objectifs communs de la CMS et de la CDB, et du rôle prépondérant de la CMS dans la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices d'animaux sauvages et de leurs habitats.
44. Les conseils ont été transmis au Secrétariat de la CDB et ont été inclus dans la documentation de présession pour examen lors de la 3^e réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CDB (SBI-3, du 3 mai au 13 juin 2021). Les conseils de la CMS ont également été résumés dans le document CBD/SBI/3/6/Add.3 et reproduits intégralement dans le document CBD/SBI/3/INF/23.
45. La SBI-3 n'a pas abordé le cadre programmatique quadriennal du FEM-8 et a demandé au secrétariat de la CDB d'effectuer des travaux supplémentaires avant de le soumettre à l'examen de la COP15 de la CDB en 2022. Par la suite, la Décision 15/15 de la CDB a souligné que (i) la mise en œuvre des conventions relatives à la biodiversité et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans le contexte des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) contribuera au Cadre mondial de la biodiversité ; et (ii) les contributions importantes d'autres conventions relatives à la

biodiversité et d'autres AME à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité tout en promouvant les synergies, la coopération et la complémentarité (paragraphe 12). Elle a également renouvelé l'invitation aux organes directeurs des diverses conventions relatives à la diversité biologique, à développer une orientation stratégique pour la neuvième reconstitution des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à temps pour que la COP16 à la CDB puisse l'examiner.

46. Outre ces efforts, le Secrétariat a également fourni des informations au Secrétariat du FEM et a contribué activement à toutes les étapes de l'élaboration des directives de programmation du FEM-8.
47. Le FEM-8 a démarré le 1er juillet 2022, après que l'Assemblée du FEM a approuvé le rapport sur la huitième reconstitution des ressources du Fonds d'affectation spéciale du FEM, qui comprend les directives de programmation et le cadre de financement du FEM-8.
48. Les directives de programmation du FEM-8 reflètent de nombreuses priorités clés de la CMS et comprennent une référence explicite à la CMS dans un certain nombre de domaines.
49. En ce qui concerne la biodiversité, l'un des principaux objectifs du FEM-8 est de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Les priorités de la CMS définies dans le Cadre peuvent donc bénéficier du soutien du FEM-8.
50. Les programmes intégrés et les domaines d'intervention du FEM-8 offrent de multiples points d'entrée pour la mise en œuvre de nombreux mandats de la CMS. Il convient de noter que la programmation du FEM-8 comprend :
 - un programme intégré élargi de conservation des espèces sauvages pour le développement, qui met l'accent sur la surexploitation des espèces sauvages, non seulement pour les espèces faisant l'objet d'un commerce international, mais aussi pour les utilisations illégales et non durables au niveau national ;
 - une attention particulière à l'importance de la connectivité écologique dans l'établissement et la mise en œuvre de mesures de conservation par zone, intégrées dans des paysages terrestres et marins plus vastes ;
 - un travail sur la santé de la faune et de la flore, ainsi que sur la pollution plastique dans les systèmes fluviaux et marins et sur les infrastructures durables.

51. Une analyse détaillée des domaines de travail du FEM-8 particulièrement pertinents pour la CMS figure dans l'annexe de la [Notification 2022/005](#), qui a été publiée en avril 2022.
52. Dans le cadre du système d'allocation transparente des ressources (STAR), les pays bénéficiaires ont toute latitude pour déterminer les priorités d'utilisation des fonds du FEM-8. À cette fin, le Secrétariat a encouragé les points focaux nationaux de la CMS à se concerter avec leurs homologues de la CDB et du FEM pour s'assurer que leurs allocations soutiennent des projets et des initiatives qui conservent et utilisent de façon durable la faune sauvage migratrice et ses habitats.
53. Le Secrétariat travaille également avec les agences du FEM pour établir des collaborations dans la mise en œuvre des directives de programmation du FEM-8. Le Secrétariat de la CMS a été invité à rejoindre le Comité directeur pour la mise en œuvre du Programme intégré FEM-8 sur la conservation de la vie sauvage pour le développement (IP WCD) dirigé par la Banque mondiale. Par le biais de la [Notification 2023/003](#), le Secrétariat a promu l'IP de la CMB et les séances d'orientation connexes pour le processus d'expression d'intérêt du FEM-8.
54. Le Secrétariat de la CMS continue à conseiller et à soutenir les Parties de la CMS, le cas échéant, sur le processus de participation à la programmation du FEM-8.

Besoins de financement

55. Le Secrétariat a élaboré un Programme de travail pour la période intersession entre la COP14 et la COP15 (voir [UNEP/CMS/COP14/Doc.13.2](#)) pour examen par la COP14. Le Programme de travail comprend des estimations des ressources, humaines et financières, nécessaires à la mise en œuvre des activités pour 2024-2026, et tient compte des allocations proposées dans les trois scénarios potentiels envisagés dans le budget pour la période à venir, indiquant le niveau de ressources supplémentaires dont le Secrétariat a besoin pour mettre pleinement en œuvre son futur mandat. Ce document servira de base aux efforts de mobilisation des ressources pour la prochaine période de trois ans.

Discussion et analyse

Les amendements à la Résolution 10.25 (Rev.COP12) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial*, qui reflètent les mises à jour nécessaires, sont présentés à l'Annexe 1.

Actions recommandées

53. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) de fournir une orientation au Secrétariat sur la mobilisation des ressources et la poursuite de l'engagement avec le FEM ;
 - b) d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 10.25 (Rev. COP12) figurant à l'Annexe 1 du présent document.

ANNEXE 1

PROPOSITION D'AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION 10.25(REV.COP12)

**RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DANS LE FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

N.B. Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.

Tenant compte du rôle crucial joué par les espèces migratrices en termes de services fournis par l'écosystème au bien-être humain, et du besoin de réponses internationales coordonnées aux pressions transfrontières qui menacent leur survie,

Notant que la version mise à jour du le Plan Stratégique pour les espèces migratrices de la CMS pour la période 2024 – 2032 2012-2014 (UNEP/CMS/Conf.10.22) identifie le financement futur des programmes de la Convention pour assurer la rentabilité et la viabilité à long terme des activités et initiatives de la CMS et le besoin de diversifier les sources de revenus comme les principaux défis des trois pour les neuf années à venir, et que les ressources disponibles pour les petites subventions accordées par la CMS ont considérablement diminué,

[ce point pourrait être mis à jour lors de la COP14 à la lumière de l'adoption du plan stratégique pour les espèces migratrices pour la période 2024-2032].

Tenant compte du fait que ~~les~~ restrictions des ressources ont un effet contraignant proportionnellement plus important dans les pays en développement, alors que dans le même temps ces pays détiennent partiellement la biodiversité la plus riche et la plus vulnérable du monde, y compris en ce qui concerne les espèces migratrices,

Rappelant que la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a, dans ses Décisions VI/20 et X/20, reconnu la CMS comme premier partenaire en matière de conservation et d'exploitation durable des espèces migratrices, ~~qu'un Plan de Travail Commun a été établi par les deux Conventions et que de nombreuses priorités de la CMS la conservation basée sur les espèces est un sont des éléments importants du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal des Objectifs globaux d'Aichi pour la Biodiversité, y compris l'objectif 12 qui vise à la prévention d'ici 2020 de l'extinction des espèces menacées et à l'amélioration et au maintien de leur statut de conservation,~~

Sachant ~~qu'il n'a pas été facile pour les structures, stratégies, programmes, procédures et attribution des financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) actuels de soutenir les projets et les programmes en faveur de la conservation et de l'exploitation durable des espèces migratrices en raison de l'orientation stratégique des décisions au sein du Fonds en général, et parce que le Fonds n'a jusqu'ici pas été désigné comme mécanisme de financement par la CMS,~~

Exprimant sa satisfaction pour les directives de programmation de la huitième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8, de juillet 2022 à juin 2026), y compris ses programmes intégrés et ses domaines d'intervention, qui fournissent des points d'entrée multiples pour la mise en œuvre de nombreux mandats de la CMS,

Saluant la participation du Secrétariat de la CMS au Comité directeur pour la mise en œuvre du Programme intégré FEM-8 sur la conservation de la vie sauvage pour le développement dirigé par la Banque mondiale,

Accueillant la décision prise par le 41^{ème} Conseil du FEM de demander au Secrétariat du FEM d'organiser une réunion des conventions concernant la biodiversité avec le Secrétariat de la

~~Convention sur la diversité biologique afin de faciliter la coordination de leurs priorités à inclure dans la stratégie de programmation du FEM-6,~~

~~Au vu de l'analyse de l'engagement passé et potentiellement futur avec le FEM fournie à la COP par le Secrétariat dans le document UNEP/CMS/Conf.10.41,~~

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. ~~Encourage~~ les points focaux nationaux de la CMS à rechercher des opportunités pour renforcer le dialogue au niveau national et régional avec les points focaux nationaux de la CDB et du FEM, en vue d'attirer l'attention sur la hiérarchisation des priorités et les processus décisionnels pour le financement par le FEM aux niveaux national et régional pour les besoins des espèces migratrices et les opportunités en faveur de leur conservation et de leur exploitation durable;
2. ~~Encourage par ailleurs les Parties~~ points focaux nationaux de la CMS intéressées à renforcer la collaboration avec les points focaux nationaux de la CDB et du FEM pour mettre en oeuvre les options disponibles dans le cadre des domaines d'intervention et les programmes intégrés pertinents de la structure existante du FEM, ~~comme exposé dans le document UNEP/CMS/Conf.10.41;~~ et notamment à:
 - a) ~~élaborer des nouveaux~~ projets basés sur l'habitat ~~dans le cadre des stratégies FEM existantes;~~
 - b) ~~élaborer des nouveaux~~ projets basés sur les espèces ~~dans le cadre des stratégies FEM existantes ;~~
 - c) ~~renforcer la collaboration au niveau du point focal national ;~~
 - d)c) intégrer les objectifs pertinents dans le soutien aux Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB);
3. ~~Encourage en outre les Parties à inclure des~~ soutenir les priorités définies dans le ~~pour la mise en oeuvre Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024 – 2030, de la CMS et de les inclure~~ dans leurs SPANB, ~~en particulier des projets basés sur les espèces et des activités de renforcement des capacités,~~ afin de profiter pleinement du financement adéquat du FEM disponible ~~pour la biodiversité;~~
4. ~~Accueille~~ la Décision 15/15 de la COP de la CDB ~~COP12 (CBD COP12/XII/30)~~ sur le mécanisme financier Fonds pour l'environnement mondial à ~~pour~~ renforcer les synergies programmatiques parmi les conventions relatives à la biodiversité et, dans ce contexte, ~~réitère~~ l'invitation à ~~demande~~ au Comité permanent d'élaborer des éléments de conseils pour le FEM Fonds pour l'environnement mondial concernant le financement des priorités nationales pour la CMS;
5. ~~Prie~~ le Secrétaire exécutif de fournir les éléments de conseils élaborés par le Comité permanent en temps opportun afin d'être examiné par la COP de la CBD pour qu'ils puissent être soumis au FEM Fonds pour l'environnement mondial par la COP de la CDB ~~Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;~~
6. ~~Invite~~ le Secrétariat du FEM à participer au suivi de la présente Résolution à travers des discussions avec le Secrétariat de la CMS, et par d'autres moyens appropriés, y compris l'exploration de toutes les opportunités de renforcer le soutien du FEM envers les pays pour les activités relatives à la mise en oeuvre de la CMS;

7. *Prie* le Secrétariat de collaborer avec le FEM et ses agences à tous les niveaux appropriés pour la poursuite de la mise en oeuvre de la présente résolution;
8. *Demande* au PNUÉ et aux autres agences du FEM d'apporter, selon les cas, son soutien et sa contribution à la mise en oeuvre de la présente Résolution; et
9. *Demande* au Secrétariat de fournir un rapport sur l'avancement de la mise en oeuvre de la présente Résolution lors des réunions du Comité Permanent et de soumettre des propositions pour l'action future aux réunions de la Conférence des Parties.